

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2021**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY (sauf points 1.2, 1.5, 1.8, 1.11), Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT, Nathalie MARCHAND, Fabienne GAUDENZI, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Daniel GAUGAIN, Dominique THÉNAULT, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Michel GODET, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Mme Stéphanie HARS à Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE à M. Daniel GAUGAIN, M. Georges BLAVIEZ à M. Jean-Noël MOINE, Mme Katia BAILLY à M. Emmanuel THELLIEZ

Absente : Mme Constance de PÉLICHY (points 1.2, 1.5, 1.8, 1.11)

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2021.

1 - FINANCES ET ACHATS

1.1 Adoption du compte de gestion 2020 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	- 528 664,42		1 316 395,88	787 731,46
Fonctionnement	1 422 234,21	1 422 234,21	1 159 881,83	1 159 881,83
TOTAL	893 569,79	1 422 234,21	2 476 277,71	1 947 613,29

1.2 Adoption du compte administratif 2020 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	4 874 141,39	2 518 287,52	1 316 395,88
Recettes d'investissement	4 874 141,39	3 834 683,40	
Dépenses de fonctionnement	9 875 225,64	8 577 456,98	1 159 881,83
Recettes de fonctionnement	9 875 225,64	9 737 338,81	

Les restes à réaliser 2020 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 685 170,07 €

Recettes d'investissement : 197 548,00 €

1.3 Affectation définitive du résultat 2020 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2020 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 159 881,83 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 159 881,83 € ;
- Le résultat de clôture excédentaire d'investissement de 787 731,46 € est repris en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.4 Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion:

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	751 145,82		8 438,45	759 584,27
Fonctionnement	386 994,64		78 051,45	465 046,09
TOTAL	1 138 140,46		86 489,90	1 224 630,36

1.5 Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Madame le maire, le compte administratif du budget de l'eau pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 379 118,56	94 966,38	8 438,45
Recettes d'investissement	1 379 118,56	103 404,83	
Dépenses de fonctionnement	538 830,64	91 654,91	78 051,45
Recettes de fonctionnement	538 830,64	169 706,36	

Les restes à réaliser 2020 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 96 091,60 €

Recettes d'investissement : 73 273,43 €

1.6 Affectation définitive du résultat 2020 du budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2020 de manière définitive du budget annexe de l'eau comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 465 046,09 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 759 584,27 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.7 Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	1 014 070,63		-29 218,60	984 852,03
Fonctionnement	182 524,86		168 789,82	351 314,68
TOTAL	1 196 595,49		139 571,22	1 336 166,71

1.8 Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 677 647,49	374 899,98	29 218,60
Recettes d'investissement	1 677 647,49	345 681,38	
Dépenses de fonctionnement	665 227,86	362 890,14	168 789,82
Recettes de fonctionnement	665 227,86	531 679,96	

Les restes à réaliser 2020 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 197 663,43 €

Recettes d'investissement : 70 000,00 €

1.9 Affectation définitive du résultat 2020 du budget annexe Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour :

AFFECTER les résultats de clôture 2020 de manière définitive du budget annexe assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 351 314,68 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 984 852,03 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.10 Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe Camping

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe du Camping pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants, et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion:

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	29 551,79		15 728,00	45 279,78
Fonctionnement	-5 996,68		5 816,74	-179,94
TOTAL	23 555,10		21 544,74	45 099,84

1.11 Adoption du compte administratif 2020 du budget annexe du Camping

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER, hors de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe du Camping pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	45 202,78	0,00	15 728,00
Recettes d'investissement	45 202,78	15 728,00	
Dépenses de fonctionnement	118 675,00	86 202,99	5 816,74
Recettes de fonctionnement	118 675,00	92 019,73	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2020.

1.12 Affectation définitive du résultat 2020 du budget annexe du Camping

Vote favorable à l'unanimité pour AFFECTER les résultats de clôture 2020 de manière définitive du budget annexe camping comme suit :

- Section de fonctionnement : déficit de 179,94 €
 - Repris en dépenses au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 45 279,78 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.13 Institution d'une exonération facultative de Taxe d'Aménagement (TA)

Vote favorable à l'unanimité pour :

- EXONERER partiellement à hauteur de 50% les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes. La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 octobre 2024). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.
- PRÉCISER que la délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption.

1.14 Attribution du marché portant sur la vérification technique et réglementaire des aires de jeux et équipements sportifs pour les villes de La Ferté Saint-Aubin et Marcilly en Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DONNER délégation à Madame le Maire, ou à l'adjoint la représentant, pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché précité en qualité de coordonnateur de groupement de commandes, et tous les actes s'y rapportant.

La décision de Madame le Maire sera rapportée au Conseil suivant.

1.15 Lancement et attribution d'un marché relatif à la mise en place d'une infrastructure informatique hyper-convergée

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DONNER délégation à Madame le Maire, ou à l'adjoint la représentant, pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché précité en qualité de coordonnateur de groupement de commandes, et tous les actes s'y rapportant.

La décision de Madame le Maire sera rapportée au Conseil suivant.

1.16 Lancement et attribution d'un marché relatif à la fourniture d'une solution de téléphonie Fixe et Mobile convergente pour la Ville et la CCPS

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DONNER délégation à Madame le Maire, ou à l'adjoint la représentant, pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché précité en qualité de coordonnateur de groupement de commandes, et tous les actes s'y rapportant.

La décision de Madame le Maire sera rapportée au Conseil suivant.

1.17 Demande de subvention au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques par le Centre national du Livre (CNL)

Vote favorable à l'unanimité pour :

- SOLLICITER le CNL pour l'obtention d'une subvention au titre de l'aide exceptionnelle destinée à la relance des bibliothèques de 25 % des crédits d'acquisition de livres imprimés
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention et de signer tous les actes s'y rapportant.

1.18 DSIL : rénovation de l'Hôtel de Ville

Vote favorable à l'unanimité pour SOLLICITER une subvention de 300 000 € au titre de la DSIL, soit 30% de 1 000 000 € plafond subventionnable ET CHARGER Madame le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

2.1 Emplois saisonniers pour le Pôle Animation Vie Locale

Vote favorable à l'unanimité pour :

- RECRUTER en accroissement saisonnier d'activité dans les conditions suivantes pour le période estivale 2021 :
 - ❖ Pour la Direction de l'Education, afin de garantir l'encadrement des enfants dans le respect de la réglementation en vigueur de la DRDJSCS : 22 emplois saisonniers à temps complet répartis sur la période estivale prévu du 1^{er} juillet 2021 au 5 septembre 2021.
 - ❖ Pour la Direction des Sports et de la Vie Associative, dans le cadre de l'organisation de la manifestation municipale des Estivales du Cosson : 4 postes adjoints d'animation à temps complet de 7 semaines.
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants, étant précisé que la rémunération de ces postes sera établie par référence aux grades d'adjoint d'animation, d'adjoint technique ou d'adjoint administratif au 1^{er} échelon soit IB 354 IM 330. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3 2°) de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

2.2 Modification du tableau des effectifs : créations de postes

Vote favorable à l'unanimité pour :

- CREER un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01/07/2021 pour les missions de chargé des relations avec les familles à la direction de l'Education pour pourvoir au remplacement d'un agent titulaire dans le cadre d'un départ à la retraite,
- CREER un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet à compter du 01/09/2021 pour les missions de chargé d'études mutualisé à la DSTO,
- CREER un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet à compter du 01/07/2021 pour les missions d'agent technique polyvalent au service de l'Action culturelle,
- CREER dans le cadre des avancements de grade 2021 :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/08/2021
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 28/09/2021
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/07/2021
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet – 2 postes au 01/10/2021 et 1 poste au 01/07/2021
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/07/2020
 - 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet au 01/07/2021
 - 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/07/2021
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet au 28/11/2021
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à recruter un contractuel sur les postes permanents, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire sur le fondement de l'article de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour faire face à une vacance temporaire d'emploi pour une durée déterminée maximale d'un an renouvelable une fois.

2.3 Modification du RIFSEEP – Majoration du régime indemnitaire pour des fonctions complémentaires ou temporaires

Vote favorable à l'unanimité pour :

- AJOUTER l'indemnité de gardiennage des équipements sportifs au tableau des missions complémentaires pour un montant mensuel de 75 euros qui s'établit désormais ainsi :

Fonctions	Majoration brute de l'IFSE	
Formateur interne (SST, informatique...)	50 €	Chaque prime est forfaitaire et versée mensuellement, après service fait.
Correspondant adjoint CNAS	30 €	
Assistants de prévention / Préventeurs SSIAP	40 €	
Tuteur de contrat aidé / apprenti (non cumulable avec la NBI « Maître d'apprentissage »)	90 €	
Agents mutualisés avec la Communauté de Communes	1/2 du pourcentage de mise à disposition X régime indemnitaire plancher	
Intérim de fonctions (hors congés annuels) supérieur à un mois	25 % du régime indemnitaire plancher de la fonction occupée au titre de l'intérim	
Tuteur de stagiaire durée supérieure ou égale à 4 semaines	30 €	
Régisseur principal	1/12ème de l'indemnité historique de régie fonction des montants gérés	
Gardiennage des équipements sportifs (soir et week-end)	75 €	

- DIRE que l'attribution de cette indemnité fera l'objet de l'émission d'un arrêté individuel

2.4 Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)

Vote favorable à l'unanimité pour :

- FIXER les dispositions du compte personnel de formation conformément aux différents articles fixés par le projet de délibération.
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à intégrer ces dispositions dans le règlement intérieur de la commune.

3 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Classement dans le domaine public de voirie de la parcelle BC 344 rue Pierre et Marie Curie

Vote favorable à l'unanimité pour :

- CLASSER la parcelle cadastrée section BC numéro 344 pour 39 m² dans le domaine public routier communal,
- PRÉCISER que Madame le Maire, ou son représentant, sont chargés de l'exécution de la présente délibération,
- DIRE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

3.2 Acquisitions foncières par la commune – élargissement du Chemin de la Croix d'Alvaut

Vote favorable à l'unanimité pour :

- AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à négocier à l'amiable auprès des propriétaires riverains les acquisitions nécessaires à l'élargissement de l'emprise de la route de Chaumont du chemin de la Croix d'Alvaut

3.3 Acquisition foncière par la commune – parcelle BP 32 (231 m²) – élargissement du Chemin de la Croix d'Alvaut

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ACQUÉRIR une partie de la parcelle cadastrée section BP numéro 32 pour environ 231 m², appartenant à Madame Brigitte VERON et Monsieur Jean-Loup VERON, au prix de 10 € par m²,
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à cette transaction.
- PRÉCISER que la ville prendra en charge les frais de géomètre et de notaire. La rédaction de l'acte d'acquisition sera confiée à l'étude de Maître Sounalet.
- DIRE que la ville procédera à la suite des travaux au classement dans le Domaine Public routier communal.

3.4 Transfert de la compétence « d'autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale » à la CCPS

Vote favorable à l'unanimité pour :

- AUTORISER le transfert de la compétence « d'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (AOM) », sans demande de transfert des services régionaux, à la Communauté de Communes des Portes de Sologne à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- APPROUVER en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne;
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

4 - SOCIAL

4.1 Convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec la CAF, décidant la prolongation jusqu'au 30 juin 2022.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Question orale de Monsieur Steve Renard

Portant sur la fermeture de classe – école des Chêneries

Texte de son intervention et réponse dans le procès-verbal

Question orale de Monsieur Jean-Frédéric Ouvry

Portant sur l'utilisation des espaces commerciaux vacants pour des expositions d'arts éphémères

Texte de son intervention et réponse dans le procès-verbal

DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°7/2021 : Approbation et signature du marché n°2021003 relatif à la maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable

N°8/2021 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°3 relative au marché de travaux de mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable n°2019-019

N°9/2021 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 relative au marché de diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées n°2019-018

N°10/2021 : Convention d'occupation du domaine privé de la commune Jardin des Chêneries

N°11/2021 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°4 au lot n°1 du marché n°2017-022 service d'assurances dommages aux biens

La Ferté St-Aubin, le 3 mai 2021

Le Maire
Constance de Pélichy

